



AG2R LA MONDIALE



**COMPTES ANNUELS
LA MONDIALE
EUROPARTNER S.A. — 2014**

COMPTES ANNUELS DE LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.

LES COMPTES ANNUELS, BILAN, COMPTE
TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE, ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS, ÉTAT ANNUEL DES
ACTIFS REPRÉSENTATIFS DES PROVISIONS
TECHNIQUES —

SOMMAIRE

<i>RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ</i>	6
--	---

BILAN	8
COMPTE DE RÉSULTAT	10

<i>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS</i>	12
-----------------------------------	----

1. GÉNÉRALITÉS	12
2. MÉTHODES COMPTABLES	12
3. ACTIFS INCORPORELS	14
4. ACTIFS CORPORELS	15
5. PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	15
6. OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE	15
7. AUTRES PRÊTS	16
8. PROVISION D'ASSURANCE-VIE, PART DES RÉASSUREURS	16
9. CAPITAUX PROPRES	16
10. PASSIFS SUBORDONNÉS	16
11. PROVISIONS TECHNIQUES ET VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES	17
12. AUTRES PROVISIONS	17
13. CRÉANCES SUR ET DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIÉES	17
14. PRIMES BRUTES ÉMISES	18
15. COMMISSIONS	18
16. SOLDE DE RÉASSURANCE	18
17. AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	19
18. AUTRES CHARGES TECHNIQUES	19
19. PERSONNEL	19
20. HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	19
21. ENGAGEMENTS HORS BILAN	19

<i>ÉTAT ANNUEL DES ACTIFS REPRÉSENTATIFS DES PROVISIONS TECHNIQUES</i>	20
--	----

RAPPORT DU **REVISEUR** D'ENTREPRISES **AGRÉÉ**

Exercice clos le **31 décembre 2014.**

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 8 avril 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de LA MONDIALE EUROPARTNER S.A. (anciennement LA MONDIALE EUROPA S.A.), comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'Entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité

relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de LA MONDIALE EUROPARTNER S.A. (anciennement LA MONDIALE EUROPA S.A.) au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 30 avril 2015

KPMG Luxembourg,
Société coopérative
Cabinet de révision agréé

S. Nye

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2014

ACTIF	Notes	(anciennement LA MONDIALE EUROPA S.A.) (anciennement LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.)		
		2014	2013	2013
(en euros)				
Actifs incorporels	3	1 820 137	460 998	902 328
Placements				
Placements dans des entreprises liées et participations Parts dans des entreprises liées	5	16 446	762	15 684
Autres placements financiers				
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	6	199 975 341	7 886 182	145 258 364
Autres prêts	7	14 202 083	2 031 508	6 947 053
		214 193 870	9 918 452	152 221 101
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux		4 677 953 445	647 199 354	3 173 857 904
Part des réassureurs dans les provisions techniques Provision d'assurance-vie	8, 11	5 586 837 529	1 931 157	4 244 969 781
Créances				
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur :				
Les intermédiaires d'assurance		1 347 006	1 082 223	403 701
Créances nées d'opérations de réassurance	13	29 675 561	-	16 098 813
Autres créances	13	17 836 713	7 341 685	21 990 682
		48 859 280	8 423 908	38 493 196
Autres éléments d'actifs				
Actifs corporels et stocks	4	1 150 663	138 107	662 787
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		137 292 543	2 558 158	69 105 309
		138 443 206	2 696 265	69 768 096
Comptes de régularisation				
Intérêts et loyers acquis non échus		12 873 263	108 172	10 845 234
Frais d'acquisition reportés		1 410 568	632 354	845 610
Autres comptes de régularisation		336 576	59 231	168 372
		14 620 407	799 757	11 859 216
Total de l'actif		10 682 727 874	671 429 891	7 692 071 622

PASSIF(anciennement
LA MONDIALE
EUROPA S.A.) (anciennement
LA MONDIALE
EUROPARTNER
S.A.)

(en euros)	Notes	2014	2013	2013
Capitaux propres	9			
Capital souscrit	9,1	143 182 154	12 500 000	64 686 447
Primes d'émission		-	-	3 469 758
Réserves				
Réserve légale	9,2	140 144	140 144	1 592 249
Autres réserves	9,3	3 448 950	-	1 472 025
Résultats reportés		(11 126 882)	(8 115 941)	21 420 354
Résultat de l'exercice		13 665 653	438 009	8 041 321
		149 310 019	4 962 212	100 682 154
Passifs subordonnés	10	90 000 000	-	90 000 000
Provisions techniques				
Provision d'assurance vie	11	5 590 482 109	9 939 156	4 242 073 390
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	11	8 000 003	-	4 240 729
		5 598 482 112	9 939 156	4 246 314 119
Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	11	4 677 953 445	647 199 354	3 173 857 904
Provisions pour autres risques et charges Autres provisions	12	2 435 000	304 614	2 195 000
Dépôts reçus des réassureurs		2 030 194	2 021 313	-
Dettes				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13	124 582 373	1 522 383	56 553 362
Dettes nées d'opérations de réassurance	13	248 592	144 238	798 966
Dettes envers les établissements de crédit		7 175 926	-	3 617 646
Autres dettes				
Autres dettes (dont celles fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale)	13	29 888 910	4 882 466	17 799 770
		161 895 801	6 549 087	78 769 744
Comptes de régularisation - Passif		621 303	454 155	252 701
Total du passif		10 682 727 874	671 429 891	7 692 071 622

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2014

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

(en euros)	Notes	2014	(anciennement LA MONDIALE EUROPA S.A.) 2013	(anciennement LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.) 2013
Primes acquises, nettes de réassurance				
Primes brutes émises	14	2 547 857 526	11 573 902	2 202 511 172
Primes cédées aux réassureurs	16	(1 902 781 194)	(192 406)	(2 084 327 052)
		645 076 332	11 381 496	118 184 120
Produits des placements				
Produits des autres placements	16	209 234 652	10 691 467	162 568 127
Produits provenant d'autres placements dont produits provenant des entreprises liées	16	144 650 960	5 850	123 713 237
Profits provenant de la réalisation de placements		59 451 593	221 673	69 914 566
		268 686 245	10 913 140	232 482 693
Plus-values non réalisées sur placements		343 519 590	22 099 226	217 072 119
Autres produits techniques, nets de réassurance	17	759 521	2 282 440	346 511
Charge des sinistres, nette de réassurance				
Montants payés				
Montants bruts		(738 717 064)	(85 881 463)	(454 642 518)
Part des réassureurs	16	605 407 809	339 918	814 996 168
		(133 309 255)	(85 541 545)	360 353 650
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance				
Provision d'assurance-vie				
Montant brut	11	(2 112 396 790)	51 918 409	(1 988 395 457)
Part des réassureurs	11, 16	1 297 817 367	(542 150)	1 263 200 849
		(814 579 423)	51 376 259	(725 194 608)
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	11	(86 728 234)	-	(44 249 685)
Frais d'exploitation nets				
Frais d'acquisition	15	(10 012 323)	(107 069)	(8 095 980)
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		(67 396)	(392 971)	(305 954)
Frais d'administration	15, 19, 20	(44 139 333)	(7 022 227)	(29 709 160)
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	16	11 998 478	58 241	8 736 689
		(42 220 574)	(7 464 026)	(29 374 405)
Charges des placements				
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		(29 821 498)	(278 217)	(20 817 723)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(35 317 359)	(10 849)	(25 384 606)
		(65 138 857)	(289 066)	(46 202 329)
Moins-values non réalisées sur placements		(96 703 234)	(4 295 125)	(71 295 318)
Autres charges techniques, nettes de réassurance	18	(957 152)	-	(788 702)
Produits des placements alloués transférés au compte non technique		(2 299 479)	(239 430)	(1 729 221)
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		16 105 480	223 369	9 604 825

COMPTE NON TECHNIQUE

	Notes	2014	2013	(anciennement LA MONDIALE EUROPA S.A.)	(anciennement LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.)
(en euros)					
Résultat technique de l'assurance-vie		16 105 480	223 369		9 604 825
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance-vie		2 299 479	239 430		1 729 221
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		(4 495 940)	(535)		(3 204 778)
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		13 909 019	462 264		8 129 268
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent	9,3	(243 366)	(24 255)		(87 947)
Résultat de l'exercice		13 665 653	438 009		8 041 321

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2014

1. GÉNÉRALITÉS

La société MassMutual Europe S.A. a été constituée le 8 juillet 1987 sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 7 août 2013 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société MassMutual Europe S.A. en LA MONDIALE EUROPA S.A..

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 2 décembre 2014 a approuvé la fusion entre la société LA MONDIALE EUROPA S.A. (société absorbante) et la société LA MONDIALE EUROPARTNER S.A. (société absorbée) avec effet rétroactif au 1er janvier 2014. Suite à cette fusion, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 2 décembre 2014 a également décidé de modifier la dénomination sociale de la société LA MONDIALE EUROPA S.A. en LA MONDIALE EUROPARTNER S.A. (ci-après « la Société »). La Société a pour objet de faire toutes opérations d'assurance et de réassurance de la branche « Vie ».

En date du 28 février 2014, la Société a obtenu l'agrégation pour sa succursale en Italie, établie à Milan, 74, Foro Buonaparte. En accord avec l'article 95 de la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances, la Société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion consolidé. Les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes combinés de la SGAM AG2R LA MONDIALE, constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale. Le siège social de cette société est situé à Paris, 104-110, boulevard Haussmann (France) où les comptes consolidés sont disponibles. Les comptes annuels de la Société sont par ailleurs inclus dans les comptes consolidés de LA MONDIALE dont le siège social est situé à Mons-en-Barœul, 32, avenue Emile Zola (France), constituant l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la Société fait partie et qui est inclus dans l'ensemble le plus grand mentionné ci-dessus.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables de la Société sont conformes à la réglementation en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et,

notamment la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances.

Certains postes du bilan et du compte de profits et pertes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 ont fait l'objet de reclassification dans un souci de comparabilité avec l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014.

2.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés.

Les actifs incorporels comprennent des logiciels informatiques qui sont amortis linéairement sur une période de quatre ans.

2.2 Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés. Les actifs corporels sont amortis sur la base de leur durée d'utilisation prévisible. Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit :

	Taux d'amortissement	Mode
Matériel et mobilier de bureau	10% à 20%	linéaire
Matériel informatique	25 %	linéaire
Autres installations, outillage	20 %	linéaire

Les biens acquis jusqu'à concurrence de 870 € sont directement repris dans les charges de l'exercice.

2.3 Prix d'acquisition des éléments d'actif de même catégorie

La méthode d'évaluation appliquée par la Société aux éléments d'actif de même catégorie est celle du « FIFO » (premier entré, premier sorti), excepté pour les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux (prix moyen pondéré).

2.4 Placements

Les parts dans des entreprises liées sont évaluées au prix d'acquisition. Les dépréciations constatées font l'objet de corrections de valeur si elles sont jugées durables. Le critère retenu par la Société pour juger du caractère durable est la continuité d'exploitation de sa participation. Les obligations et autres valeurs mobilières à

revenu fixe (conservées jusqu'à maturité) sont enregistrées initialement au prix d'acquisition et évaluées selon la méthode « à la valeur de remboursement » comme suit :

- lorsque le prix d'acquisition des valeurs mobilières à revenu fixe dépasse leur prix de remboursement, la différence est amortie de manière échelonnée dans le compte de profits et pertes (surcote) ;
- lorsque le prix d'acquisition des valeurs mobilières à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en résultat de manière échelonnée pendant toute la période restant à courir jusqu'à l'échéance (décote) ;
- la valeur comptable résultant de l'application des deux tirets ci-dessus est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de l'émetteur le cas échéant.

Les autres prêts sont évalués à leur valeur nominale.

2.5 Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présenté au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements. La valeur de marché correspond à la valeur boursière du placement ou à la valeur à laquelle celui-ci pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi.

2.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur devenues nécessaires.

2.7 Frais d'acquisition reportés

Le report des frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance-vie présenté à l'actif, est basé sur le calcul de la provision d'assurance-vie. Cette méthode a été approuvée par le Commissariat aux Assurances.

2.8 Provisions techniques

La provision d'assurance-vie est calculée contrat par contrat sur la base de méthodes actuarielles admises par le Commissariat aux Assurances.

La provision pour participations aux bénéfices et ristournes correspond à la participation des assurés à la surperformance des actifs.

La provision d'assurance-vie contient également les provisions suivantes :

- « **Sterling reserve** »

Cette provision technique est destinée à couvrir les pertes liées aux risques de surmortalité et de baisse des marchés financiers par rapport aux revenus escomptés pour le portefeuille repris de la société anciennement dénommée Scottish Equitable International S.A. (suite à la fusion avec la société anciennement dénommée LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.). Cette provision a été constituée au fur et à mesure de la croissance des encours. Elle a initialement été évaluée selon des calculs actuariels prospectifs par simulation du portefeuille des polices. En l'absence de permanence de la méthode et de l'outil de calcul, il a ensuite été décidé, en accord avec la direction actuariat du groupe LA MONDIALE, d'ajuster cette provision proportionnellement à l'évolution des provisions techniques. Ainsi un ratio historique de 0,32 % des provisions mathématiques a été calculé sur les exercices antérieurs et appliqué pour déterminer la « Sterling reserve » depuis le 31 décembre 2006.

- **Provision pour insuffisance de taux**

Les contrats d'assurance-vie du produit BCCS ayant un taux garanti font l'objet d'une provision en cas d'insuffisance de rendement du portefeuille sous-jacent. Cette provision est intégralement réassurée.

- **Provision pour frais administratifs futurs**

Suite à la décision de ne plus accepter de nouvelle police sur le produit BCCS, une provision est calculée par l'actuariat de façon à faire face aux frais administratifs futurs du produit. Cette provision est intégralement réassurée.

La part des réassureurs dans les provisions techniques figure à l'actif du bilan.

2.9 Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Les provisions techniques sont constituées pour couvrir les engagements liés à l'évolution de la valeur des investissements effectués pour le preneur d'assurance.

2.10 Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

2.11 Conversion des devises

Le capital de la Société est exprimé en euro (« € ») et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. Tous les postes du bilan, à l'exception du poste « Parts dans des entreprises liées » qui est au cours de change historique, exprimés dans une devise autre que l'€ sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les produits et les charges en devises, autres que l'€, sont convertis aux cours de change en vigueur au jour de la transaction. Les résultats de change résultant de l'application de ces principes sont enregistrés en compte de profits et pertes.

2.12 Produits des placements alloués

Les produits nets des placements ont été affectés pour partie au compte technique et pour partie au compte non technique. La répartition a été effectuée en prenant pour base les rendements réels des actifs, soit représentatifs des provisions techniques, soit détenus pour compte propre.

3. ACTIFS INCORPORELS

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les actifs incorporels de la Société sont constitués exclusivement de logiciels informatiques. Les mouvements sur la valeur nette comptable de ce poste se décomposent comme suit :

Actifs incorporels

(en euros)	2014	2013
Valeur nette comptable au début de l'exercice	460 998	535 400
Additions suite à la fusion (voir note 1)	902 328	-
Acquisitions de l'exercice	1 118 272	199 165
Corrections de valeur de l'exercice	(661 461)	(273 567)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	1 820 137	460 998

4. ACTIFS CORPORELS

Les mouvements sur la valeur nette comptable de ce poste se décomposent comme suit :

Actifs corporels

(en euros)	2014	2013
Valeur nette comptable au début de l'exercice	138 107	48 815
Additions suite à la fusion (voir note 1)	662 787	-
Acquisitions de l'exercice	730 361	114 596
Corrections de valeur de l'exercice	(380 592)	(25 304)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	1 150 663	138 107

5. PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Suite à la fusion telle que décrite à la note 1, la Société détient une participation de 100 % dans le capital social de LM Bespoke Solutions Limited, pour un montant de GBP 10.000 (14 902€), qui correspond également à la valorisation actuelle de la participation (2013 : € -). LM Bespoke Solutions Limited a clôturé l'exercice au 31 décembre 2014 avec un bénéfice reporté de GBP 28.203 (2013 : GBP 22.047), un chiffre d'affaires de GBP 157.500 (2013 : GBP 172.500) et des capitaux propres de GBP 38.203 (2013 : GBP 32.047). Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2014. La Société détient également des actions de structure du Groupe AG2R LA MONDIALE, dont la Société est membre, pour un montant total de EUR 1.544 (2013 : 762€).

6. OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Le portefeuille se présente comme suit :

(en euros)	2014	2013
Valeur nette comptable	199 854 774	7 885 530
Prix d'acquisition	199 581 333	8 075 877
Valeur de remboursement	197 761 474	7 553 200
Valeur de marché	222 785 524	8 041 601

La part non encore amortie de la différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (agio) représente un montant de EUR 3.390.591 au 31 décembre 2014 (2013 : EUR 428.923).

La différence négative entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (disagio) se répartit comme suit entre les montants portés et non portés au compte de profits et pertes :

(en euros)	2014	2013
Disagios portés au compte de profits et pertes	596 535	23 075
Disagios non portés au compte de profits et pertes	1 297 291	96 593

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la Société détient également des titres en liquidation. Par exception, ces titres sont valorisés à la valeur de marché, telle que déterminée avec prudence et bonne foi par la Société.

Ces titres non amortis présentent les caractéristiques suivantes :

(en euros)	2014	2013
Valeur nette comptable	120 567	652
Valeur de marché	120 567	652

comptes annuels de 2014

7. AUTRES PRÊTS

Il s'agit de prêts aux preneurs d'une assurance pour lesquels la police est la garantie principale.

8. PROVISION D'ASSURANCE-VIE, PART DES RÉASSUREURS

Suite à la fusion telle que décrite à la note 1, la Société a repris le traité de réassurance signé par la société absorbée avec LA MONDIALE (Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie et de Capitalisation) sur la partie garantie des contrats.

En garantie des engagements pris par le réassureur, celui-ci constitue un nantissement de compte de titres financiers au profit de la Société. La valeur de marché des titres financiers déposés sur ce compte nanti s'élève à 5.858.844.837€ au 31 décembre 2014 (2013 : € -).

9. CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Soldes au début de l'exercice	Affectation du résultat 2013	Fusion telle que décrite la note 1	Résultat de l'exercice 2014	Soldes à la clôture de l'exercice
Capital souscrit	12 500 000	-	130 682 154	-	143 182 154
Réserve légale	140 144	-	-	-	140 144
Autres réserves	-	-	3 448 950	-	3 448 950
Résultats reportés	(8 115 941)	438 009	(3 448 950)	-	(11 126 882)
Résultat de l'exercice	438 009	(438 009)	-	13 665 653	13 665 653
	4 962 212	-	130 682 154	13 665 653	149 310 019

9.1 Capital souscrit

Suite à la fusion telle que décrite à la note 1, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 2 décembre 2014 a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 130.682.154€, par apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée, pour le porter de 12.500.000€ à 143.182.154€ sans émission d'actions nouvelles.

Au 31 décembre 2014, le capital souscrit et entièrement libéré de EUR 143.182.154 (2013 : 12.500.000) est représenté par 13.580 actions sans désignation de valeur nominale (2013 : 13.580 actions sans désignation de valeur nominale).

9.2 Réserve légale

Conformément à la législation luxembourgeoise, la Société doit affecter annuellement au moins 5 % des bénéfices nets à une réserve légale non distribuable, jusqu'à concurrence de 10 % du capital souscrit. Un montant de 683.283 € devra être alloué en 2015 à la réserve légale au titre de l'exercice 2014 (2013 : € -).

9.3 Autres réserves

Les réserves se décomposent comme suit :

(en euros)	2014	2013
Réserve impôt sur la fortune 2012	1 472 025	-
Réserve impôt sur la fortune 2013	1 976 925	-
	3 448 950	

Conformément à la législation fiscale, la Société impute l'impôt sur la fortune sur lui-même, à concurrence d'au maximum le montant de l'impôt sur le revenu. A cet effet, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société inscrit à une réserve non distribuable pendant cinq ans, un montant correspondant au moins à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé.

Au titre de l'exercice 2014, une affectation à une réserve non distribuable pour un montant de 2.726.000€ (2013 : EUR -) représentant cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé, pourrait être constituée. Un montant de 1.855.489€ (2013 : € -) a été affecté à la réserve indisponible. Ce montant correspond à la part du résultat reporté disponible après affectation de la réserve légale et prise en compte de la perte reportable. Suite à la fusion telle que décrite à la note 1, les réserves impôt sur la fortune existantes dans la société absorbée (2012 : 1.472.025€ et 2013 : EUR 1.976.925 (décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2014 des Actionnaires de la société absorbée)) ont été reconstituées dans la Société.

10. PASSIFS SUBORDONNÉS

Suite à la fusion telle que décrite à la note 1, la Société a repris les passifs subordonnés (90.000.000€) de la société absorbée.

Les deux tranches ont été entièrement souscrites respectivement le 19 septembre 2013 et le 30 décembre 2013 par LA MONDIALE, ayant son siège en France, à Mons en Baroeul. Au 31 décembre 2014, le montant total des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (« TSDI ») émis s'élève à 90.000.000€ (2013 : EUR -). Ces émissions de TSDI ont été entièrement souscrites par LA MONDIALE, ayant son siège en France, à Mons en Baroeul. Elles sont rémunérées à un taux correspondant à la moyenne arithmétique des quatre taux Euribor 3 mois du dernier jour ouvré de chaque trimestre précédent, cette moyenne étant majorée de 500 points de base. Ces TSDI ne seront remboursables qu'en cas de liquidation de la Société.

11. PROVISIONS TECHNIQUES ET VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES

Au 31 décembre 2014, les provisions techniques et les variations des provisions techniques se résument comme suit :

Actif	Soldes au début de l'exercice (anciennement LA MONDIALE EUROPA S.A)	Soldes au début de l'exercice (anciennement LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.)	Variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs	Différence de change (*)	Soldes à la clôture de l'exercice
(en euros)					
Provisions d'assurance-vie, part des réassureurs	1 931 157	4 244 969 781	1 297 817 367	42 119 224	5 586 837 529
	1 931 157	4 244 969 781	1 297 817 367	42 119 224	5 586 837 529

(*) La différence de change constatée sur la variation de la part des réassureurs dans la provision d'assurance-vie correspond à l'écart constaté, pour la réassurance en devises, entre le cours de change en vigueur le jour de la transaction de réassurance et le cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Passif	Soldes au début de l'exercice (anciennement LA MONDIALE EUROPA S.A)	Soldes au début de l'exercice (anciennement LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.)	Variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs	Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	Soldes à la clôture de l'exercice
(en euros)					
Provisions d'assurance-vie	9 939 156	4 242 073 390	1 255 500 603	82 968 960	5 590 482 109
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	-	4 240 729	-	3 759 274	8 000 003
Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	647 199 354	3 173 857 904	856 896 187	-	4 677 953 445
	657 138 510	7 420 172 023	2 112 396 790	86 728 234	10 276 435 557

12. AUTRES PROVISIONS

Le poste « autres provisions » est constitué de provisions pour litiges et pour risques opérationnels.

13. CRÉANCES SUR ET DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIÉES

Actif	2014	2013
(en euros)		
Créances nées d'opérations de réassurance	29 675 561	-
Autres créances	3 012 826	5 850
Passif	2014	2013
(en euros)		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	651 999	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	248 592	-
Autres dettes (*)	7 032 987	2 562 000

(*) Les « Autres dettes » avec des entreprises liées incluent EUR 3.000.000 (2013 : 2.250.000€) d'avances de trésorerie consenties par le GIE AG2R LA MONDIALE CASH et 4.032.987€ (2013 : € -) de dettes envers le GIE LA MONDIALE GROUPE.

comptes annuels de 2014

14. PRIMES BRUTES ÉMISES

Les primes brutes émises sont ventilées en primes brutes d'assurance directe pour 2.546.536.540€ (2013 : 11.573.902€) et en primes brutes en réassurance acceptée pour 1.320.986€ (2013 : néant).

Les variations constatées dans les primes brutes émises s'expliquent principalement par la fusion telle que décrite à la note 1.

Les primes brutes d'assurance directe se répartissent comme suit :

(en euros)	2014	2013
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	1 789 602 710	222 579
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	756 933 830	11 351 323
	2 546 536 540	11 573 902

(en euros)	2014	2013
Primes individuelles	2 496 856 281	11 573 902
Primes émises pour les contrats de groupe	49 680 259	-
	2 546 536 540	11 573 902

(en euros)	2014	2013
Primes périodiques	50 299 582	222 579
Primes uniques	2 496 236 958	11 351 323
	2 546 536 540	11 573 902

Les primes brutes d'assurance directe proviennent de contrats conclus par la Société dans les pays suivants :

(en euros)	2014	2013
Grand-Duché de Luxembourg	85 090 602	500 000
Autres Etats membres de l'Union Européenne	2 115 315 918	10 855 593
Autres Etats hors de l'Union Européenne	346 130 020	218 309
	2 546 536 540	11 573 902

15. COMMISSIONS

Le montant des commissions comptabilisées durant l'exercice s'élève à 32.037.616€ (2013 : 4.560.279€).

La variation constatée dans le montant des commissions s'explique principalement par la fusion telle que décrite à la note 1.

16. SOLDE DE RÉASSURANCE

Ce solde s'explique essentiellement par le traité de réassurance que la Société a repris suite à la fusion telle que décrite à la note 1 (voir note 8).

La participation bénéficiaire reçue du réassureur et attribuée aux preneurs d'assurance s'élève à 122.116.687€ au 31 décembre 2014 (2013 : néant). Celle-ci est déterminée sur base des encours moyens réassurés et est assimilée à un produit financier.

Le solde de réassurance se décompose comme suit :

(en euros)	2014	2013
Primes cédées aux réassureurs	(1 902 781 194)	(192 406)
Charge des sinistres payés, part des réassureurs	605 407 309	339 918
Variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs	1 297 817 367	(542 150)
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	11 998 478	58 241
	12 441 960	(336 397)

17. AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Les autres produits techniques se décomposent comme suit :

(en euros)	2014	2013
Rétrocessions de commissions	-	2 134 329
Reprises de provisions pour litiges	475 000	148 111
Autres produits techniques	284 521	-
	759 521	2 282 440

18. AUTRES CHARGES TECHNIQUES

Les autres charges techniques se composent principalement de provisions pour litiges et de paiements sur litiges.

19. PERSONNEL

Les charges de personnel se présentent comme suit :

(en euros)	2014	2013
Salaires et traitements	10 459 078	1 524 947
Charges sociales	1 290 317	136 744
dont pensions luxembourgeoises	667 380	88 691
Autres charges	1 500 830	56 578
	13 250 225	1 718 269

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne, en équivalent temps-plein, au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2014	2013
Direction	6	3
Employés	146	14
	152	17

Les variations constatées dans les charges de personnel et dans le nombre des membres du personnel employé s'expliquent principalement par la fusion telle que décrite à la note 1.

20. HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Les honoraires de KPMG Luxembourg, Société coopérative et des cabinets membres du réseau KPMG inclus dans les frais d'administration se décomposent comme suit :

(en euros)	2014	2013
Contrôle légal des comptes annuels	140 760	57 172
Services de conseil fiscal	8 427	-
Autres services	135 799	-
	284 986	57 172

21. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2014, les engagements hors bilan, au titre des loyers futurs de l'immeuble occupé par la Société, s'élèvent à 5.093.413€ (2013 : 4.987.154€).

ÉTAT ANNUEL DES ACTIFS PROVISIONS TECHNIQUES

Activité VIE (en euros)	Actifs affectés TOTAL	Actifs affectés €
I. Primes émises depuis le début de l'exercice	2 547 857 526	1 629 347 821
II. Provisions techniques brutes à la fin de l'exercice	10 276 435 557	5 170 986 000
Primes encaissées d'avance à la fin de l'exercice	44 523 410	27 784 147
Dettes envers les preneurs d'assurance et bénéficiaires	47 443 749	27 715 644
Total des passifs à couvrir par des actifs représentatifs	10 368 402 716	5 226 485 791
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne (UE)	142 362 548	618 925
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors UE	18 943 019	76 370
3. Obligations d'organismes internationaux	17 972 183	59 917
3a. Obligations de banques d'émission de lettres de gages	608 490	2 703
4. Obligations d'un émetteur privé de l'UE négociées sur un marché réglementé	437 095 459	1 941 656
5. Oblig. d'un émetteur privé de l'UE non négociées sur un marché réglementé	43 820 677	194 659
6. Obligations privées de l'OCDE hors UE négociées sur un marché réglementé	29 071 367	129 141
Total A	689 873 743	3 023 371
7. Actions d'un émetteur de l'UE négociées sur un marché réglementé	359 064 946	1 595 031
8. Actions d'un émetteur de l'UE non négociées sur un marché réglementé	28 180 617	125 183
9. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors UE négociées sur un marché réglementé	111 074 151	493 412
10. Parts d'OPC obligataires conformes *	128 203 605	569 503
10a. Parts d'OPC obligataires luxembourgeois non conformes	11 432 557	50 785
11. Parts d'OPC monétaires conformes	159 817 907	709 940
11a. Parts d'OPC monétaires luxembourgeois non conformes	266 535	1 184
12. Parts d'OPC en actions conformes	1 287 484 309	5 719 235
12a. Parts d'autres OPC conformes ou luxembourgeois non conformes	1 241 680 556	5 515 767
Total B	3 327 205 185	14 780 040
13. Immeubles situés dans la Communauté		
Total C		
14. Prêts garantis par des hypothèques		
15. Comptes à vue, à préavis ou à terme	393 529 171	64 804 797
16. Intérêts courus et non échus	11 660 945	51 800
17. Primes dues et créances sur intermédiaires		
18. Avances sur contrats «vie»		
19. Frais d'acquisition reportés		
20. Créances sur réassureurs nettes des dépôts reçus	5 646 058 732	5 226 485 791
30. Autres actifs financiers admis après accord du Commissariat	387 529 457	
Total D	6 438 778 305	5 291 342 388
40. Autres actifs financiers non admis par le Commissariat, y compris les dépôts auprès d'entreprises cédantes		
Total E		
Total général des actifs	10 455 857 233	5 309 145 799
Total général des actifs admissibles	10 455 857 233	5 309 145 799
Excédent (+) ou déficit (-) de couverture	87 454 517	82 660 008
Excédent (+) ou déficit (-) de couverture congruente	-	1 127 957 167

REPRÉSENTATIFS DES

Actifs affectés GBP	Actifs affectés CHF	Actifs affectés USD	UNI Contrats en unités de compte	Total Hors UC et fond de retraite	NAF (toutes devises)	Actifs affectés ou non Total Hors UC et fond de retraite
18 701 195	6 257 834	136 616 847	756 933 830	1 790 923 696		
86 587 932	7 524 962	333 383 218	4 677 953 445	5 598 482 112		
		71 493	16 667 770	27 855 640		
		800 196	18 927 909	28 515 840		
86 587 932	7 524 962	334 254 907	4 713 549 125	5 654 853 592		
		3033420	138 710 203	3 652 345	53 487 504	57 139 849
		1750927	17 115 722	1 827 297	8 354 177	10 181 473
		4484038	13 428 228	4 543 955	7 237 438	11 781 392
			605 787	2 703	7 212 860	7 215 563
			435 153 803	1 941 656	97 588 308	99 529 964
			43 626 018	194 659		194 659
			28 942 226	129 141	48 905 238	49 034 379
		9 268 384	677 581 988	12 291 755	222 785 524	235 077 279
			357 469 915	1 595 031		1 595 031
			28 055 434	125 183		125 183
			110 580 739	493 412		493 412
			127 634 102	569 503		569 503
			11 381 772	50 785		50 785
			159 107 967	709 940		709 940
			265 351	1 184		1 184
			1 281 765 074	5 719 235		5 719 235
			1 236 164 789	5 515 767		5 515 767
			3 312 425 145	14 780 040		14 780 040
639 818	287 630	3 393 536	324 403 389	69 125 782	7 754 610	76 880 392
			11 609 145	51 800	3 406 661	3 458 461
					14 202 083	14 202 083
86 587 932	7 524 962	325 460 047		5 646 058 732		5 646 058 732
			387 529 457			
87 227 750	7 812 592	328 853 583	723 541 991	5 715 236 313	25 363 354	5 740 599 667
87 227 750	7 812 592	338 121 967	4 713 549 125	5 742 308 108	248 148 878	5 990 456 986
87 227 750	7 812 592	338 121 967	4 713 549 125	5 742 308 108	248 148 878	5 990 456 986
639 818	287 630	3 867 060		87 454 517		
17 957 405	1 792 623	70 718 041	942 709 825	1 218 425 235		

ÉTAT ANNUEL DES ACTIFS PROVISIONS TECHNIQUES

Activité VIE	TOTAL bon UC/FOP émetteur le plus important	€ émetteur le plus important
(en euros)		
I. Primes émises depuis le début de l'exercice	1 790 923 696	1 629 347 821
II. Provisions techniques brutes à la fin de l'exercice	5 598 482 112	5 170 986 000
Primes encaissées d'avance à la fin de l'exercice	27 855 640	27 784 147
Dettes envers les preneurs d'assurance et bénéficiaires	28 515 840	27 715 644
Total des passifs à couvrir par des actifs représentatifs	5 654 853 592	5 226 485 791
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne (UE)		
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors UE		
3. Obligations d'organismes internationaux		
3a. Obligations de banques d'émission de lettres de gages	2 703	2
4. Obligations d'un émetteur privé de l'UE négociées sur un marché réglementé	1 941 656	1 942
5. Oblig. d'un émetteur privé de l'UE non négociées sur un marché réglementé	194 659	195
6. Obligations privées de l'OCDE hors UE négociées sur un marché réglementé	129 141	129
Total A		
7. Actions d'un émetteur de l'UE négociées sur un marché réglementé	1 595 031	1 595 031
8. Actions d'un émetteur de l'UE non négociées sur un marché réglementé	125 183	125 183
9. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors UE négociées sur un marché réglementé	493 412	493 412
10. Parts d'OPC obligataires conformes *	569 503	569 503
10a. Parts d'OPC obligataires luxembourgeois non conformes	50 785	50 785
11. Parts d'OPC monétaires conformes	709 940	709 940
11a. Parts d'OPC monétaires luxembourgeois non conformes	1 184	1 184
12. Parts d'OPC en actions conformes	5 719 235	5 719 235
12a. Parts d'autres OPC conformes ou luxembourgeois non conformes	5 515 767	5 515 767
Total B		
13. Immeubles situés dans la Communauté		
Total C		
14. Prêts garantis par des hypothèques		
15. Comptes à vue, à préavis ou à terme		
16. Intérêts courus et non échus		
17. Primes dues et créances sur intermédiaires		
18. Avances sur contrats «vie»		
19. Frais d'acquisition reportés		
20. Créances sur réassureurs nettes des dépôts reçus		
30. Autres actifs financiers admis après accord du Commissariat		
Total D		
Total général des actifs représentatifs	5 742 308 108	5 309 145 799
Excédent (+) ou déficit (-) de couverture	87 454 517	82 660 008
Excédent (+) ou déficit (-) de couverture congruente	-	1 127 957 167

REPRÉSENTATIFS DES

GBP émetteur le plus important	CHF émetteur le plus important	USD émetteur le plus important
---	---	---

18 701 195	6 257 834	136 616 847
------------	-----------	-------------

86 587 932	7 524 962	333 383 218
------------	-----------	-------------

		71 493
--	--	--------

		800 196
--	--	---------

86 587 932	7 524 962	334 254 907
------------	-----------	-------------

87 227 750	7 812 592	338 121 967
------------	-----------	-------------

639 818	287 630	3 867 060
---------	---------	-----------

17 957 405	1 792 623	70 718 041
------------	-----------	------------



LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.
RCS Luxembourg B26334

Siège social :
23, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange
B.P. 2122 L-1021 Luxembourg
www.ag2rlamondiale.fr